

DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 06 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 octobre, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Mittelhausbergen s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Alexandre LORENTZ, Maire de la commune.

Étaient présents : LORENTZ ALEXANDRE, FORLER BRIGITTE, SCHLICHTER PASCAL, HIGI CHRISTIANE, FORESTIER ADRIEN, LESPERON DOMINIQUE, GALL ALEXIA, CAGNINA MARC, HUCK BRIGITTE, RIVIERE BAPTISTE, HILSEBEIN SARAH, SPANGENBERGER GREGORY, HUCKERT KATIA, HEITZ PATRICIA

Ont donné pouvoir : GANGLOFF HENRI-PIERRE à HIGI CHRISTIANE, FUNFROCK PHILIPPE à RIVIERE BAPTISTE, OSWALD NICOLE à FORLER BRIGITTE, WURTZ YVES à LORENTZ ALEXANDRE

Est absent non excusé : ERATH DIDIER,

Secrétaire de séance : FORLER BRIGITTE

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 19

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 17 (Christiane HIGI ne prend pas part au vote)

Date de la convocation : 02 octobre 2025

DM32/2025 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025 A L'ASSOCIATION "LES PETITES MAINS DE MITTELHAUSBERGEN"

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2321-2,

VU la demande présentée par l'association *Les Petites Mains de Mittelhausbergen*, dont l'objet est de développer des activités solidaires et culturelles et DE renforcer le lien social au sein de la commune,

CONSIDERANT que l'association œuvre à la vitalité de la vie locale en proposant des initiatives solidaires, des animations favorisant la convivialité, le partage et l'entraide intergénérationnelle ainsi que la décoration de plusieurs sites de la commune,

CONSIDERANT que ses actions contribuent directement au dynamisme de Mittelhausbergen et au bien-être des habitants, en valorisant la solidarité, le vivre-ensemble et la participation citoyenne,

CONSIDERANT que le soutien aux associations locales constitue une mission essentielle de la commune afin de renforcer le tissu social et de soutenir l'engagement bénévole,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'accompagner l'association *Les Petites Mains de Mittelhausbergen* dans la poursuite de ses projets par l'octroi d'une subvention de fonctionnement,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, soit 17 voix pour (Christiane HIGI, membre du conseil d'administration de l'association ne prend pas part au vote) :

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention de fonctionnement 2025 de 500 euros à l'Association "Les petites mains de Mittelhausbergen".

ARTICLE 2 : DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget communal au chapitre 65, article 65748.

ARTICLE 3 : CHARGE Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État dans le département et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Pour extrait conforme, le 6 octobre 2025
Le Maire, Alexandre LORENTZ

